



DOCUMENT DE CADRAGE

DEVELOPPEMENT DES CARRIERES MOBILITE INTERNATIONALE

Volet : Enseignants-chercheurs et Personnels de recherche



DEVELOPPEMENT DES CARRIERES - MOBILITE INTERNATIONALE

VOLET : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PERSONNELS DE RECHERCHE

Objectif : permettre à des enseignants-chercheurs et personnels de recherche* de mettre en œuvre un projet personnel de développement professionnel dans le cadre d'une mobilité internationale de moyenne durée.

Dans le cadre du volet consacré au personnel de recherche, les mobilités visées doivent se réaliser sur une période continue minimale de 6 mois et ne peuvent excéder une période de 12 mois. Elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel de carrière formalisé et l'impact attendu doit s'inscrire dans les axes des politiques de développement soutenues par l'IdEx Bordeaux, à savoir :

- internationalisation des pratiques
- relations public-privé
- innovation pédagogique
- innovation organisationnelle
- renforcement de l'excellence
- transfert de technologies
- etc.

Critères d'éligibilité des candidatures

- le candidat doit être un enseignants-chercheurs ou personnel de recherche* titulaire employé par un établissement partenaire fondateur de l'IdEx Bordeaux¹
- le candidat doit avoir obtenu avant la période de mobilité un congé du type CRCT, une délégation, un détachement, ou un dispositif équivalent dans les organismes de recherche pour la période concernée par la mobilité
- la mobilité doit s'effectuer au sein d'une organisation établie (université, entreprise, autre type d'organisation) hors de France sur des destinations autorisées par l'employeur
- le candidat devra disposer de ressources financières pour la durée de la mobilité à hauteur suffisante pour considérer que cela constitue un salaire principal pour la destination ciblée
- le projet de mobilité devra s'inscrire dans le cadre d'un projet de formation professionnelle validé avec leur encadrement (collège, département, laboratoire, service, direction de l'établissement) et en cohérence avec la politique de l'établissement employeur

Les pièces justifiant de l'éligibilité des dossiers devront être fournies au dépôt du dossier (voir dossier du candidat).

* Personnels de recherche : chercheurs, ingénieurs de recherche, techniciens de recherche

¹ Les bourses de mobilité octroyées dans le cadre de ce programme devront être autorisées par la politique salariale des employeurs. Il est de la responsabilité du candidat de se renseigner auprès de son employeur, avant le dépôt de son dossier, sur les modalités l'autorisant à percevoir ces financements. Dans le cas de l'université de Bordeaux, le cadre applicable est celui de la délibération portant création d'un dispositif d'intéressement relatif à la mobilité internationale validé par le conseil d'administration en date du 9 juillet 2015.

Critères de sélection des dossiers

Les dossiers éligibles seront évalués à l'aune des critères suivants :

- Qualité du projet professionnel présenté, et pertinence de la mobilité dans cette perspective
- Valeur ajoutée des acquis formalisés dans le cadre de la mobilité pour les politiques de développement soutenues par l'IdEx Bordeaux (internationalisation des pratiques, relations public-privée, innovation pédagogique, innovation organisationnelle, renforcement de l'excellence, etc.)
- Inscription de la mobilité dans le périmètre d'une action développée ou soutenue par ailleurs par l'IdEx bordeaux, ou réalisées au sein d'organisations partenaires, ou réalisées dans les zones géographiques prioritaires pour l'IdEx Bordeaux (voir le site internet idex.u-bordeaux.fr pour plus d'information sur ces aspects).

Les dossiers déposés seront évalués par un comité de sélection qui se réunira aux trois périodes d'évaluation. Les candidats sélectionnés seront invités à un échange pour discuter des objectifs de la mobilité à l'aune des priorités stratégiques de l'IdEx Bordeaux, et définir les missions d'ordre institutionnel qui leurs seront confiées en fonction des objectifs identifiés. « Le soutien de l'IdEx Bordeaux est conditionné à l'acceptation de ces missions.

Les bourses sont allouées sous réserve des montants disponibles pour la campagne sur la base d'une liste classée.

Durée & Financement

Ce dispositif finance des bourses de mobilité internationale pour une durée de 12 mois au maximum (**non renouvelable**). Pour les lauréats, il sera mis en place en accord avec les règles fixées par leur établissement employeur. Cette bourse permet de couvrir les coûts additionnels liés au séjour. Son montant maximal est de 2 000 euros brut mensuels.

Le montant est variable en fonction de la destination ciblée (prenant en compte le coût de la vie et du transport).

Groupe 1 : 2000€/mois

Europe (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède), Afrique (Afrique du Sud), Amériques, Asie, Océanie, Suisse

Groupe 2 : 1500€/mois

Tous les autres pays

Durée de mobilité :

Le programme finance des bourses de mobilité (en complément du salaire principal) dont le montant est variable en fonction de la destination ciblée (prenant en compte le coût de la vie et du transport), pour une période de 6 à 12 mois.

A NOTER

- le schéma prioritaire de mobilité visé par ce programme est celui d'un séjour d'un an. Tout projet de mobilité inférieur à 9 mois **devra être justifié dans la candidature** (dans la dernière partie du formulaire « Commentaires libres / Arguments pour justifier de la mobilité »).
- en cas de **non sélection** du projet par le programme, il ne sera pas possible de re-déposer le projet au cours de la même année (3 sessions par année), à l'exception des candidatures jugées « acceptables pour financement – A améliorer » par le CTO Talents.
- cette bourse ne s'entendant pas comme un salaire principal, l'IdEx Bordeaux se donne la possibilité de **déclarer inéligible** tout dossier qui ne présentera pas de projet de financement considéré comme salaire principal, ou de ne pas maintenir le financement si les conditions présentées lors de la candidature n'étaient pas avérées à date du départ en mobilité.

Procédure de dépôts des candidatures et calendrier

Les candidatures sont déposées électroniquement via le portail de soumission dédié. Afin de valider le dépôt, toutes les pièces demandées devront être fournies.

Constitution du dossier de candidature :

- Formulaire de candidature à compléter (*modèle à télécharger*)
- Lettre d'invitation de l'institution d'accueil
- Lettre de soutien du supérieur hiérarchique du candidat (faisant état de la demande de délégation ou CRCT)

Le dépôt de candidatures pourra se faire **tout au long de l'année** avec trois périodes de sélection des dossiers (en ligne sur <https://idex.u-bordeaux.fr/fr/n/Culture-des-talents/Developpement-des-carrieres/r3281.html>).

Devoirs des candidats retenus

Les candidats retenus devront signer au moment de l'acceptation du financement une charte précisant les attendus en termes de communication au cours de leur séjour, de représentation de l'IdEx Bordeaux ou de retour d'expérience à l'issue de leur mobilité. Elle précisera également les livrables attendus pendant et à l'issue de la mobilité.

CONTACT

Direction des Relations Internationales
jennifer.borde@u-bordeaux.fr
T. 05 40 00 37 94